

*Initiatives ministérielles*

tations à cause des changements climatiques. La situation ne semble guère s'améliorer. Le projet de loi C-48 est donc une mesure législative très importante.

Cet après-midi, le ministre a soutenu que cette question avait fait l'objet de nombreuses discussions. Bien sûr, un groupement important d'agriculteurs de toutes les régions du pays se sont penchés sur cette question en juillet dernier. Ils ont tous convenu que le financement devait être divisé en trois parties égales, et assumé par les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que les agriculteurs. Quand les gouvernements des provinces et le gouvernement fédéral se sont réunis à Prince-Albert à la fin juillet, l'année dernière, il n'y avait aucun agriculteur présent. Une entente a été conclue qui a, fondamentalement, réparti les crédits de telle manière que le gouvernement fédéral paie 25 p. 100 ainsi que les provinces et les agriculteurs continuent à payer 50 p. 100.

Bien que nous soyons d'accord avec la plupart des amendements apportés à la Loi sur l'assurance-récolte, cette modification contredit vraiment tout le projet de loi. Les associations d'agriculteurs, les unes après les autres—pratiquement toutes les associations qui ont comparu devant le comité—ont déclaré que le problème tenait à ce que, même si l'assurance passait de 70 ou 80 p. 100 à 90 p. 100, les agriculteurs n'avaient pas les moyens de la payer.

C'est pourquoi ils s'y étaient tous opposés à la réunion nationale qu'ils ont organisée au début juillet. La Fédération canadienne de l'agriculture, qui représente l'association d'agriculteurs la plus grande et la plus largement implantée, a déclaré à propos de la formule des 25, 25 et 50 p. 100 dans son exposé présenté devant le comité législatif: «Bien que dans certaines provinces les coûts totaux du programme seront ainsi partagés assez également entre les deux ordres de gouvernement et les producteurs, dans d'autres provinces, les producteurs pourraient devoir verser en contributions jusqu'à 77 p. 100 de plus que les gouvernements fédéral ou provincial. L'application au plan national du Programme d'assurance-récolte doit essentiellement être fondée sur des principes d'uniformité et d'équité.»

C'est pourquoi la Fédération canadienne de l'agriculture et tous ses organismes affiliés de tout le pays s'opposent à cette mesure. Voici en quels termes elle concluait son témoignage devant le comité: «Enfin, la Fédération canadienne de l'agriculture tient à souligner que pour relever le niveau de confiance des producteurs et, de là, leur participation au programme, un régime d'assurance amélioré et enrichi doit être offert à un coût abordable. Les membres demeurent sceptiques quant à la possibilité de continuer à offrir un programme abordable, puisqu'il semble que la contribution du gouvernement fédéral à

l'assurance-récolte ne cesse de diminuer d'année en année.»

Voilà vraiment le problème que pose l'ensemble du Livre vert du gouvernement. Le document que le ministre a déposé à la Chambre et dont il passe beaucoup de temps à parler présente essentiellement deux propositions principales. Le gouvernement annonce tout d'abord qu'il réduira les programmes de soutien à l'agriculture, comme il le fait depuis un an. Chacun des programmes auquel participe le gouvernement subit des réductions d'une façon ou d'une autre. La seule promesse qu'il a tenue concernait l'aide aux victimes de sécheresse qu'il avait promise pendant la campagne électorale de 1988. L'an dernier, le budget consacré à l'agriculture a été amputé d'environ 500 millions de dollars. L'assurance-récolte, à elle seule, a subi une réduction d'environ 200 millions en deux ans. Il y a toute une liste d'autres programmes, dont celui des paiements anticipés, qui ont subi des réductions.

• (1620)

Si nous jetons un coup d'oeil aux prévisions budgétaires déposées il y a environ un mois, nous voyons que l'aide aux victimes de sécheresse a été réduite de 365,6 millions de dollars. Nous voyons que le système de double prix du blé a été réduit de 56 millions. Nous voyons que les contributions à l'assurance-récolte exigées par la loi ont été réduites de 42 millions. Et pourtant, on parle beaucoup de protection accrue. Il y aura effectivement protection accrue si on peut se permettre de payer les primes.

Si nous essayons de voir combien coûtera le programme pour divers groupes, nous constatons qu'il ne sera pas abordable. Plusieurs députés de mon caucus, dont les députés de Lambton—Middlesex, de Prince Edward—Hastings, d'Essex—Kent et d'Essex—Windsor, se sont réunis vendredi dernier avec un certain nombre de producteurs de blé, de maïs et de soja. La plupart des groupes, notamment les producteurs de maïs, de soja, de fruits et légumes et de blé d'hiver, ont soutenu que le coût de la protection est tout simplement trop élevé.

Par exemple, pour les producteurs de blé d'hiver, nous voyons qu'il passe de 4,4 p. 100 à 7,2 p. 100, uniquement pour relever la protection de 80 p. 100 à 90 p. 100. Il s'agit d'une hausse de 63 p. 100 pour une protection de 10 p. 100 supérieure.

De même, pour le maïs, l'augmentation est de 64 p. 100 et pour le soja, de 50 p. 100. Pour les producteurs de blé roux de printemps en Saskatchewan, le coût passe de 12,6 p. 100 pour une protection de 70 p. 100 à 19,5 p. 100 pour une protection de 90 p. 100, ce qui représente une hausse